





Le Tribunal l'a condamnée à un mois de prison; Nico-

ment, dont le Tribunal a déclaré qu'elle avait subi l'entra-

nement, a été condamné à trois mois de prison et 100 fr.

de amendes.

Trois jeunes gens de Noisy-le-Sec, fils de cultiva-

teurs, les sieurs Servily et les deux frères Chauvel, Abel

et Beloni, ce dernier âgé de moins de seize ans, sont tra-

vaux devant le Tribunal correctionnel, sous la prévention

de vols nombreux commis la nuit, dans plusieurs habita-

tions de la commune.

Le premier témoin entendu est un enfant de douze ans,

Sylvain Cochu, qui se dit fièrement cultivateur, et dépose

de l'une voix mâle et assurée: Beloni Chauvel m'a dit une

fois qu'ils avaient trouvé un amusement pour la nuit,

qu'ils étaient entrés dans la maison de Pierre Quentin avec une

carrette et un carreau cassé, qu'ils avaient mangé de la

chocolat et des confitures et bu du vin leur saoul et pris un

bonnet en s'en allant et laissé à la place deux bâtons sous le

portet de la porte. Comme j'avais pas fini de labourer mes

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

asperges et lui ses pommes de terre, il a encore jéré pour

heureusement les secours étaient abondants, et l'on a pu

empêcher l'incendie de s'étendre au-delà; mais il n'a pas

été possible d'arrêter immédiatement ses progrès dans

cette partie, et peu après les poutres embrasées des combles,

en tombant au-dessus de la salle des séances, ont

fait écrouler la coupole, et le feu s'est communiqué à l'in-

terieur de cette salle.

En cet instant, M. le ministre de la guerre et M. le gé-

néral Soumain se trouvaient dans la salle pour examiner

les progrès de l'incendie, et aviser aux moyens de l'ar-

rêter; ce n'est qu'à une prompte retraite qu'ils ont dû de

n'être pas atteints par les débris qui ont failli les écraser

l'un et l'autre.

Avant l'écroulement de la coupole, on avait pu enlever la

plus grande partie de l'ameublement mobile, de sorte qu'il

n'y a eu de brûlé que les banquettes et les boiseries. Les

statues, qui se trouvent enfoncées dans les niches, ont été

peu endommagées. A quatre heures du matin, on était

maître du feu, et à six heures il était complètement éteint,

et toutes les autres dépendances avaient pu être entière-

ment préservées de ses atteintes. La perte occasionnée par

ce sinistre est néanmoins assez importante, mais on n'en

connaît pas encore exactement le chiffre.

Tous les travailleurs ont rivalisé de zèle et de courage;

quatre d'entre eux ont été plus ou moins gravement blessés:

ce sont le sergent-major Labaste, du corps des sa-

peurs pompiers, il a eu la jambe gauche fracturée; le ca-

poral Rozier, du même corps; il a reçu de graves contu-

sions à la tête et sur le dos; les sieurs Henry et Meyer,

cantonniers attachés au palais de Luxembourg; ils ont re-

çu l'un et l'autre plusieurs blessures qui ne paraissent pas

heureusement devoir entraîner des suites dangereuses.

Leurs deux premiers, après avoir reçu des soins empressés,

ont été transportés à l'hôpital du Val-de-Grâce.

De l'enquête qui a été ouverte par le commissaire de

police de la section du Luxembourg, il résulte que la cause

de cet incendie est purement accidentelle. Tout porte

à croire que le feu a été communiqué dans les combles

par la cheminée du calorifère.

Les grilles du jardin du Luxembourg sont restées fer-

mées aujourd'hui pour permettre aux ouvriers d'enlever les

débris. Pendant la journée, un grand nombre de curieux

se sont rendus de ce côté pour examiner les dégâts; mais

ils ont fait une course inutile; car, ainsi que nous l'avons

dit, c'est à l'intérieur, dans des bâtiments enclavés, que

l'incendie a eu lieu, et l'on n'en voit aucune trace à l'ex-

térieur.

La justice vient de commencer l'information d'une af-

faire de faux en écriture de commerce qui aurait pu jeter une

sorte de perturbation dans le commerce et l'industrie, si l'on

n'avait promptement arrêté les faussaires. Depuis quel-

ques temps de nombreux billets à ordre étaient mis en cir-

culation à Paris et dans la banlieue par deux jeunes gens,

les sieurs A... âgé de vingt-six à vingt-sept ans, ex-clerc

de notaire, et B..., âgé de vingt-quatre ans, employé de

commerce. Ces billets étaient tous souscrits au profit de

A... Ces billets portaient la fausse signature d'honorables

notaires du département de la Haute-Saône, tantôt celle de

M. Levassor (de Combeaufontaine), tantôt celle de

M. Ruffier (de Jussey). Voici quels étaient les moyens em-

ployés par les inculpés pour utiliser ces billets:

A... et B... n'avaient pas de domicile fixe; ils passaient

un jour dans un hôtel meublé et un jour dans un autre;

en se présentant dans cet hôtel, A... louait pour un mois

une chambre parfaitement meublée pour lui et son ami, en

annonçant qu'il arrivait le jour même de la province, où

il avait été recueillir un héritage important, dont le pro-

duit lui avait été remboursé en billets à son ordre sous-

crits par son notaire, d'une solvabilité certaine et dont

l'honorabilité était bien connue; il n'était venu à Paris

pour escompter ces billets, et il ne doutait pas que

cette opération, qui devait le mettre en possession de 35

à 40,000 fr. en numéraire, pût être terminée en deux ou

trois jours; il devait consacrer ensuite le restant du mois

à visiter les monuments de la capitale, les spectacles,

etc., etc. En attendant, ajoutait-il, je suis sans argent

monnayé, et je ne pourrai vous payer que demain soir le

prix de ma location pour la première quinzaine; mais

comme je ne veux pas que vous ayez la moindre crainte

sur ma solvabilité, je vais sur-le-champ déposer entre

vos mains, à titre de garantie, l'un des effets que m'a

souscrits mon notaire. Puis il sortait nonchalamment de

sa poche un portefeuille bourré en quelque sorte de bil-

lets à ordre qui lui rangeait en éventail; il prenait un de ces

billets mentionnant une valeur de 2 à 300 fr., et le remet-

tait au maire de l'hôtel, qui, craignant de témoigner de

la défiance, ne consentait à l'accepter que sur son insis-

tance.

A partir de cet instant, les deux nouveaux locataires

étaient l'objet des plus grandes prévenances, et le lende-

main matin, lorsqu'ils s'éloignèrent pour aller faire l'opé-

ration annoncée, en priant le maire de l'hôtel de leur avan-

cer pour quelques heures une faible somme de 35 à 40

francs, celui-ci s'empressa de leur faire cette avance. Il

est sans doute superflu d'ajouter que la remise des 30 ou

40 fr. couronnait l'œuvre; le but était atteint, le tour était

DEPARTEMENTS.

LOIRET (Villeneuve-d'Ingré). — On lit dans le Journal

du Loiret :

« Un assassinat vient d'être commis dans la commune

de Villeneuve-d'Ingré. Voici les renseignements que nous

pouvons donner aujourd'hui sur ce crime :

« Avant-hier, vers neuf heures du soir, par un temps

afreux, une femme entra chez la veuve Poulain, dite la

Belle Femme, marchande de tabac à Villeneuve, pour

faire remplir sa tabatière. Ne trouvant personne au com-

ptoir, cette femme appela à haute voix, et ne recevant pas

de réponse, elle s'adressa aux voisins, qui revinrent avec

elle à la boutique de la dame Poulain.

« Après quelques recherches, on trouva la marchande

étendue derrière son comptoir; sa tête baignait dans le

sang.

« On remarqua sur la tempe droite une profonde

blessure qui paraissait avoir été faite avec un couteau-poi-

gnard très effilé. Le temporal gauche et le menton por-

taient également la trace de deux blessures, mais très lé-

gères; il était évident que la mort, et une mort foudroyan-

te, avait été occasionnée par le coup porté à la tempe

droite.

« Il est à présumer que l'assassin aura tué la veuve

Poulain au moment où elle pesait du tabac à fumer, car

la balance était toute chargée et la victime avait encore

entre les doigts une pincée de tabac destinée probablement

à parfaire le poids.

« Tout fait supposer que le vol a dû suivre l'assassinat.

« La veuve Poulain passait pour jouir d'une certaine ai-

sance. On dit qu'elle avait touché récemment le dividende

d'une créance assez importante, et que l'argent comptant

qu'elle possédait, ainsi qu'une montre, ont disparu.

« Cet assassinat a été accompli avec une audace et une

habileté épouvantables. C'est à neuf heures du soir, dans

une boutique ouverte donnant sur la rue, et dans un com-

ptoir touchant presque à la porte, que le crime a été com-

mis. L'assassin, il est vrai, a profité d'une soirée noire et

pluvieuse qui ne permettait guère aux voisins de la veuve

Poulain de s'aventurer dans la rue. Le vent, qui soufflait

avec violence, devait emporter le bruit d'une lutte, si la

lutte était inévitable, mais elle n'eut pas lieu: la malheu-

reuse femme fut tuée d'un seul coup, comme tuait Lace-

naire; le sang a coulé, il n'a pas jailli. C'était horrible de

précision!

« Le crime consommé, l'assassin a disparu sans laisser

sur les lieux le moindre indice qui puisse guider la justice.

Pas d'arme, pas de fragments de vêtements, pas d'em-

preintes de chaussures, rien qu'un cadavre et une plaque

de sang sur le plancher; néanmoins, le zèle et l'activité

avec lesquels la justice se livre en ce moment à la recher-

che de l'assassin nous donnent l'espoir que le crime de

Villeneuve-d'Ingré ne restera pas longtemps impuni.

— Eure-et-Loire (Germainville). — On lit dans le Jour-

nal de Chartres :

« Un horrible assassinat a répandu l'effroi, dimanche

dernier, dans la paisible commune de Germainville: deux

personnes, un pauvre vieillard de soixante-dix-neuf ans,

et sa domestique, presque aussi âgée que lui, sont tombés

sous les coups des assassins.

« Voici les détails que nous avons pu recueillir sur ce

malheureux événement :

« Jean-Mannel Baudran, cultivateur retiré, et qui pas-

sait, comme on dit vulgairement, pour un richard, habi-

taut avec la veuve Chédeville, depuis longtemps à son

service, une maison de cette commune, communiquant à

la rue par une porte cochère et une petite porte bâtarde.

Cette dernière porte était généralement ouverte des qua-

tre heures du matin par la veuve Chédeville qui vaquait

déjà aux soins du ménage et donnait à manger aux volail-

les qu'elle élevait.

« Disons, pour l'intelligence du récit, que le beau-pe-

tit-fils de Manuel Baudran, M. Téton, actuellement meu-

nier à Villemeux, occupait une ferme à Germainville,

mais que son installation n'y étant pas encore complète,

il envoyait momentanément manger chez son grand-père

les hommes employés dans cette ferme. En conséquence,

dimanche matin, vers les cinq heures, un charretier et le

page arrivèrent au domicile de Baudran pour prendre

leur premier repas. Comme d'habitude, la petite porte

était ouverte. La porte de la chambre à coucher de Manuel

Baudran était close, le feu flambait dans la cheminée du

fouil, et devant ce feu de l'eau chauffait dans une mar-

mite. Seule, la veuve Chédeville, qui d'habitude le ser-

vait, était absente. Ne s'inquiétant pas toutefois de son

absence, et croyant cette femme occupée dans quelque

autre pièce, ces hommes se mirent à table, puis se repri-

rent à leurs travaux.

« A neuf heures, le page revint de nouveau.

« A son grand étonnement, les choses étaient dans le

même état. Il attendit cependant encore quelques instants,

mais ne voyant pas revenir la veuve Chédeville, il se di-

rigea vers le poulailler, dans lequel il la croyait occupée.

« Un horrible spectacle s'offrit à ses yeux: à quelques

pas de la porte, la tête reposant sur un seau, la face

pleine de sang et violemment retournée, cette femme était

étendue sur le côté. Autour d'elle se voyaient quelques

lambeaux de ses vêtements déchirés et traînant dans des

flasques de saug. La lutte avait dû être horrible.

« L'enfant eut peur et se mit à crier. Un nommé Brière,

qui se trouvait non loin de là, accourut aussitôt et lui aida

à relever la veuve Chédeville, dont le haut du corps était

littéralement déchiqué et comme haché, mais qui don-

nait encore quelques légers signes de vie.

« Un pressentiment leur traversa alors l'esprit; ils son-

gèrent à Manuel Baudran et pénétrèrent dans sa chambre

avec d'autres voisins, accourus à leurs cris.

« Une chandelle brûlait sur le coin d'une table. Comme

dans le poulailler, le sol était couvert de sang, et ce mal-

heureux vieillard était étendu mort dans son lit, portant à

la face une si profonde blessure que l'œil gauche était com-

plètement ouvert, les tiroirs fracturés et foulés de fond

en comble. Seul, un tiroir à secret qui renfermait 10,000

fr. n'avait pu être forcé par les malfaiteurs.

« A la première nouvelle du crime, M. le maire de

Dreux, faisant fonction de ministre public, le juge d'ins-

truction, le commandant de gendarmerie et le docteur

Bouvier se rendirent sur les lieux pour procéder à une en-

quête, et ce dernier pour donner, si cela était possible,

les premiers secours à la veuve Chédeville. Malheureuse-

ment tout fut inutile, et cette femme expira dans la jour-

née sans avoir repris connaissance et sans avoir pu nom-

mer son assassin.

« Le hameau de Germainville est toujours sous l'im-

pression pénible de cet horrible assassinat. De mémoire

d'homme, c'est le premier crime qui ensanglante cette

commune.

« Depuis dimanche, le jour de l'assassinat, la justice

poursuit ses investigations sans désespérer. »

— SEINE-INFÉRIEURE (Le Havre). — On lit dans le Jour-

nal du Havre :

